

**ARCINS- ARSAC- CANTENAC- CUSSAC-FORT-MEDOC –LABARDE -LAMARQUE –  
LUDON- MACAU -MARGAUX - LE PIAN-MEDOC – SOUSSANS**

L'an deux mille DOUZE, le 28 JUIN, le Conseil de la Communauté de Communes MEDOC-ESTUAIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ARSAC, sous la présidence de M. Jean-Gérard DUBO,

Secrétaire de séance : Michel ROUHET

Date de convocation du Conseil communautaire : 21 juin 2012

Etaient présents :

- ARCINS : Claude GANELON, Daniel PARABIS
  - ARSAC : Gérard DUBO, Nadine DUCOURTIOUX, Michel HAUTIER, Georges MONTMINOUX
  - CANTENAC : Eric BOUCHER, Roger DEGAS, Michel PICONTO
  - CUSSAC : Dominique FEDIEU, Jean-Luc NABET, Emile MEDINA
  - LABARDE : Evelyne DUPUY, Gil PILONORD
  - LAMARQUE : Dominique SAINT-MARTIN, Stéphane HARDOUIN,
  - LUDON-MEDOC : Joseph FORTER, Benoit SIMIAN, Roland HEBRARD, Martine VALLIER, Yves DUMAS
  - MACAU : Chrystel COLMONT-DIGNEAU, Christine NADALIE pouvoir à Chrystel COLMONT-DIGNEAU, Pierre CABANY, Philippe MARQUIS-MARCELLIN
  - MARGAUX : Jacqueline DOTTAÏN, Claude BERNIARD, Serge FOURTON
  - LE PIAN-MEDOC : Didier MAU, Mercédès BAILLET, Michel ROUHET, Anne-Marie BENTEJAC, Michel LANCADE, Annie BEZAC, Josette JEGOU
  - SOUSSANS : Pierre-Yves CHARRON, Pascal GALLEGO
- Absents, excusés : Martine VALLIER, Ludovic LALANDE

Concerne : 2012-28.06-04 Mise en œuvre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de la Gironde (SDCI) – Extension du périmètre du Syndicat Intercommunal d'Aménagement des Bassins Versants de l'Artigue et de la Maqueline - Avis

Le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de la Gironde (SDCI) a été approuvé par la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) le 15 décembre 2011 et arrêté par le Préfet le 27 décembre 2011.

Par arrêté préfectoral du 11 avril 2012, il est proposé d'étendre le périmètre du Syndicat Intercommunal d'Aménagement des Bassins Versants de l'Artigue et de la Maqueline comprenant :

- les Communes d'AVENSAN et de PAREMPUYRE,
- les Communes d'ARSAC, CANTENAC, LABARDE, LUDON MÉDOC, MACAU, MARGAUX et LE PIAN MÉDOC, représentées par la Communauté de Communes MÉDOC ESTUAIRE

à la Commune de SAINT-AUBIN-DE-MÉDOC.

Il vous est proposé de donner un avis favorable à cette extension.


**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président,  
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

► **approuve** l'extension du périmètre du Syndicat Intercommunal  
d'Aménagement des Bassins Versants de l'Artigue et de la Maqueline à la  
Commune de SAINT-AUBIN-DE-MÉDOC.

*Certifié exécutoire :  
Reçu en Sous-Préfecture le  
Publié ou notifié le*

Pour copie conforme  
Arsac, le 3 juillet 2012

Le Président  
Gérard DU



**Acte à classer**

2012-2806-04

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>6</b>
En préparation	Pour signature	Prêt à transmettre	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2012-07-11T08-36-01.00 ( MI54221008 )

Identifiant unique de l'acte : 033-243301447-20120711-2012-2806-04-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : Mise en oeuvre du schéma départemental de coopération intercommunale de la gironde - Extension du périmètre du syndicat intercommunal d'aménagement des bassins versants de l'artigue et de la maqueline



Date de décision : 11/07/2012

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences  
9.1. Autres domaines de competences des communes

Acte : [SCAN-4784.PDF](#)

Préparé

Date 11/07/12 à 08:35

Par [PERIER Jean-Marc](#)

Transmis

Date 11/07/12 à 08:36

Par [PERIER Jean-Marc](#)

Accusé de réception

Date 11/07/12 à 08:43